



**NOTES DE SEANCE DU GROUPE DE TRAVAIL DES CHERPINES
24 juin 2009**

Président de séance

SEYDOUX Laurent, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports de Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

AHR Dominique, Fondation Sport For Life

ARNOLD Geneviève, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates

BASSI Andrea, Architecte

BERNARD Valérie, Société Ecoservices

BERTHOLET Jean-Luc, Ecole Ber

BESSON Adrien, Group8 architectes

CANCER Xavier, FC Plan-les-Ouates

CARLETTI Giovanni, Club de plongée Plan-les-Ouates

CHARDONNENS Daniel, Genève Lutte

CIANI Claudio, LAOla

DEBOS Tina, Société idesigns

DE RIVAZ Xavier, Département aménagement du territoire

DEUEL-AUBRY Christiane, Club volley-ball Plan-les-Ouates

DU PASQUIER Grégoire, Group8 architectes

EDDER Isabelle, Taiji Plan-les-Ouates

FERNANDEZ.-V Miguel, Théâtre en cavale

GOLCHAN Darius, Darius Golchan architectes

GROSGURIN René, Architecte

GUILLOT Pierre, Kyudo Kai Plan-les-Ouates (tir à l'arc japonais)

HEEB Sébastien, Tennis Club Plan-les-Ouates

HELGEN Roger, Association genevoise tennis de table

HENRIOD Didier, Servette FC

ISLER Gilbert, Adjoint à la direction du service des sports de la Ville de Genève

KURER Philippe, Département de l'Instruction publique

LHOEST Rémy, Association genevoise tennis de table

MAGNIN Jean-Charles, Direction des affaires économiques

MAGNIN Xavier, Président du Conseil municipal Commune de Plan-les-Ouates

MASSET Charles-Antoine, Kyudo Kai Plan-les-Ouates (tir à l'arc japonais)

MC SORLEY Chris, GS Hockey Club

MATTHEY-DORET Myriam, Secrétaire générale, commune de Plan-les-Ouates

MEYLAN Jean-Michel, Conseiller municipal Plan-les-Ouates
MUTTER Olivier, IDEAP
PAPI Vanni, Poney Club de Plan-les-Ouates
PFUND Jean-Daniel, Yamabushi Plan-les-Ouates
PITTALA Frédéric, Darius Golchan architectes
PITTET Michel, Club d'escalade Plan-les-Ouates
PONT Michel, Equipe nationale de football
PORTIER Jean-Claude, de Giuli & Portier architectes
QUENNEC Hugh, GS Hockey Club
RADIC Pascal, Responsable romand beach volley
ROCHETIN Philippe, Conseiller municipal Plan-les-Ouates
RODRIGUEZ Mario, Secrétaire général adjoint
SANTIAGO Elena, Association genevoise badminton et Responsable Association genevoise des sports
SCHALLON Ralf, Club de natation de la commune de Plan-les-Ouates
SINGARELLA Fabrice, Crèche entreprises
STENGHEL David, Handisport
THORIMBERT Denis, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

Ordre du jour

- 1. Retour sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2009**
 - 2. Information générale sur le concours d'aménagement des Cherpines**
 - a. Point de situation / Planning de l'avancée du projet**
 - 3. Tour de table pour de nouveaux projets culturels, de loisirs et sportifs**
 - 4. Présentation des projets**
 - a. Lieux culturels et artistiques aux Cherpines (Mme Arnold)**
 - b. Concept sport étude (M. Bertholet)**
 - c. Zone multi activités (M. Portier)**
 - d. Centre d'Arts martiaux (Yamabushi)**
 - e. Site Internet**
 - 5. Discussion et échange**
 - 6. Divers**
 - 7. Cocktail dînatoire**
-

M. Seydoux souhaite la bienvenue aux participants de cette séance de travail et ouvre la séance à 17h30.

1. Retour sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2009

M. Seydoux indique que les remarques concernant le procès-verbaux sont à lui envoyer par courrier électronique afin de procéder aux rectifications le cas échéant.

2. Point de situation

Le projet de modification de zone a été accepté par le Conseil municipal de Confignon moyennant une remarque sur la volonté de destiner un périmètre plus important pour la future zone industrielle. Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a, lui-aussi, accepté le projet en soulignant la volonté de la commune s'agissant d'une valorisation des terrains identique. Ce projet a été envoyé au Grand Conseil.

Un concours d'urbanisme sera lancé dès le mois de septembre prochain sur la base du cahier des charges élaboré par le Canton et les deux communes. La première étape du concours sélectionnera trois ou quatre bureaux d'architectes dont le gagnant réalisera le PDQ (plan directeur de quartier). Les résultats seront présentés au mois de mai 2010.

M. Seydoux invite les personnes intéressées à faire partie du jury à le communiquer. Et, de rappeler que l'intérêt de ce groupe de travail est également de pouvoir réorienter les urbanistes le cas échéant.

L'acquisition du foncier est un élément qui reste à déterminer.

3. Tour de table pour de nouveaux projets

M. Seydoux passe la parole à Mme Arnold afin qu'elle présente son projet.

4. Présentation des projets

a) Lieux culturels et artistiques aux Cherpines (voir présentation powerpoint sur le site internet)

Mme Arnold relève, en préambule, la volonté d'intégrer la dimension culturelle dans ce projet. Ceci, s'appuie également sur la révision de la péréquation financière donnant certaines nouvelles prérogatives au FIC venu remplacer le FEC (fond d'équipement communal).

Voir la présentation de Mme Arnold exprimant les besoins pour les infrastructures suivantes:

- Halle du cirque

- Espace de création pour le Teatro Malandro
- Complément aux besoins communaux en locaux créatifs
- Ateliers et logements pour artistes genevois
- Accueil-Résidence pour artistes étrangers
- Maison de la danse

b) Concept sport étude (MM. Bertholet et Ciani) (voir présentation powerpoint sur le site internet des Cherpines)

M. Ciani indique que M. Bertholet et lui-même travaillent depuis maintenant trois ans sur le développement d'un programme sports-études au sein de l'école Ber. Les jeunes sportifs d'élite doivent en effet, s'impliquer énormément et nécessitent un accompagnement spécifique. L'Académie de tennis Quarante-Zéro participe à cette expérience durant trois ans, ce qui a permis de développer le suivi scolaire de jeunes tennismen.

M. Ciani a constaté que la difficulté de mettre en œuvre ce type de programme varie selon l'implication du club. En effet, ce dernier doit être doté d'une structure solide afin de permettre la réalisation du projet. La réalisation d'un programme sports-études représente une démarche exceptionnelle s'inscrivant dans une dynamique de transversalité. Il apparaît cependant difficile de déterminer les besoins de chaque discipline en vue de développer une seule école sportive.

La commune de Plan-les-Ouates offre une plateforme de réflexion en vue d'ouvrir ce type de structure sur le Canton.

La leçon retenue par l'école Ber démontre que l'établissement scolaire doit pouvoir s'adapter au sportif et non le contraire. Par ailleurs, **M. Ciani** explique qu'à l'heure actuelle les sportifs sont "exportés" à l'étranger en tant que professionnels. De fait, il existe une réelle attente auprès des jeunes s'agissant d'évoluer dans cette perspective. Le canton de Genève apparaît, cependant, très en retard en comparaison à d'autres cantons au niveau des programmes sports-études.

Le site des Cherpines permettrait de réaliser un pôle d'excellence grâce à un projet à vocation cantonale. L'idée de base étant que ce dernier réunisse tous les sports sur le Canton ainsi que les milieux artistiques.

Au sein de l'école Ber, les heures d'enseignement sont regroupées et donnent lieu à des appuis pour les devoirs. Par ailleurs, une heure est dévolue à l'enseignement du sport en général (étude de chartes sportives, cours de nutrition, éléments de réflexion pour une carrière sportive, etc.).

Le point important est d'organiser des classes de petits effectifs afin que l'élève puisse de suite bénéficier d'un accompagnement en cas de difficulté. **M. Ciani** tient à souligner qu'il revient à l'école de s'adapter au sportif et d'assurer un suivi également durant les périodes de compétitions.

S'agissant de l'infrastructure pouvant accueillir ce type de programme, **M. Ciani** indique qu'elle reste à inventer. Les clubs intéressés à prendre part à ce projet devraient se réunir en vue d'étudier différentes possibilités. Il conviendra de définir si les sportifs susceptibles d'intégrer le programme viendront de toute la Suisse, si un internat est à prévoir, etc.

Le financement de l'établissement reste à déterminer. Il ressort cependant que la majorité des clubs ne peuvent financer ce type d'infrastructure. Un partenariat avec le DIP apparaît quasi obligatoire.

Le coût de l'enseignement et de l'administration d'une classe se situe entre CHF 7'700.- et CHF 8'500 mensuel / classe. **M. Bertholet** précise que ce montant représente le coût du fonctionnement de la classe (enseignement et administration) à diviser par le nombre d'élèves.

M. Pont relève qu'un élève dans un cursus public coûte environ CHF 20'000.- par année. Il demande si le DIP envisage d'entrée en matière pour une structure privée. **M. Kurer** répond qu'une convention inter cantonale donne lieu à une prise en charge du sportif par son canton de résidence lorsqu'il est transféré dans un autre canton. La difficulté de développer un programme sports-études efficace réside dans le manque de correspondant au sein des milieux sportifs. En effet, il existe un manque de moyen humain en vue d'encadrer les jeunes dans un enseignement de ce type.

M. Ciani invite les clubs intéressés à participer à une séance où chaque acteur définira ses besoins en matière de sports-études.

M. Febo cite l'exemple du centre de Tenero qui accueille 25 disciplines et propose un enseignement post-obligatoire avec des horaires adaptés.

En conclusion, **M. Seydoux** relève qu'en raison de l'absence de ce type de structure sur le Canton, ce projet est raisonnablement envisageable.

c) Zone multi activités (Genève Servette Hockey Club) (voir détail présentation powerpoint)

En préambule, **M. Quennec** explique que ce projet regroupe des infrastructures sportives à vocation polyvalente, une académie des sports et un programme sports-études. Ce parc de loisirs intégrerait par ailleurs une partie wellness avec une clinique, une salle de spectacle et une partie commerciale. Afin de mener à bien ce projet, il est indispensable de travailler en partenariat avec des professionnels spécialisés et ayant de l'expérience dans chaque domaine.

M. Portier poursuit la présentation. Il rend attentive l'assemblée à considérer les plans avec un certain recul.

Le site des Cherpines correspond à un nouveau pôle de développement pour le bassin genevois. Il convient donc de ne pas se focaliser sur l'aspect cantonal mais de raisonner en terme de potentiel régional.

M. Portier commente les plans. La structure envisagée se veut ouverte sur une complémentarité avec des événements régionaux et nationaux. Il apparaît important de garder les athlètes dans la région.

Soulignant l'importance de travailler sur la coordination, **M. Portier** explique que l'Académie des sports aura pour fonction d'être l'interface entre le club et l'école. Cette dernière proposera des infrastructures en dehors des heures scolaires; par exemple, mettre à disposition des chambres qui se libèrent durant les vacances en vue d'accueillir des sportifs venus en stage.

Pour répondre aux besoins du projet, l'intérêt réside dans le développement d'activités aidant à financer des activités lucratives. Il faudra, par la suite, définir plus précisément la taille de ces différentes structures.

Tel que présenté, le complexe multi usage apparaît comme un élément très urbain qui s'intègre au site. Il s'agira de développer des façades en harmonie avec les activités adjacentes. S'agissant du centre aquatique, il semble judicieux d'envisager des possibilités de le regrouper avec la patinoire afin d'optimiser la gestion énergétique.

S'agissant des infrastructures sportives, la partie wellness pourrait s'intégrer à la structure hôtelière. Le centre médical et social a pour but de répondre au manque de suivi médical dont souffre la médecine sportive. Par ailleurs, le quartier étant amené à s'agrandir, le centre pourrait répondre aux besoins du quartier.

Le centre multi usage ne fera pas double emploi avec les infrastructures existantes (ex. Palexpo). L'intérêt étant l'exploitation des façades afin d'y loger des restaurants, des pub's, des cafés, etc.

L'image directrice du projet présente la création d'une grande place avec des petits bâtiments et l'école. Par ailleurs, la création d'un front urbain permettra d'intégrer les différentes structures au site selon l'activité envisagée.

M. Portier relève que les habitants du quartier devront pouvoir s'approprier la place. Le projet doit former une image cohérente avec toutes les composantes du site. A l'heure actuelle, un travail est en cours avec les partenaires pour développer la partie médicale. En vue de l'élaboration du cahier des charges, il s'agira de définir la taille des structures.

M. Radic relève l'intérêt du projet. Néanmoins, il est d'avis que la taille de l'hôtel et des salles de conférences est très voire trop importante. Il demande par ailleurs, si le programme sports-études serait une structure à vocation nationale. **M. Portier** lui répond que cette dernière peut être à vocation régionale ou nationale. Il s'agira de

déterminer un ratio de rentabilité. **M. Radic** demande s'il existe une limite au nombre d'école sports-études. La question reste ouverte.

Par ailleurs, Genève s'inscrit dans une dimension internationale. Des interfaces intéressantes peuvent donc être envisagées en allant au delà de l'aspect local. **M. Seydoux** tient à souligner que le projet global ne se concrétisera pas au détriment du local.

Il est demandé où sont situés les espaces destinés à accueillir les espaces artistiques et culturels. **M. Seydoux** indique que les deux communes ont réservé un total de 10'000 m² pour accueillir ces derniers.

M. Ciani demande à M. Seydoux quel est le soutien du monde politique face à l'ampleur du projet global sur le site des Cherpines. **M. Seydoux** répond que MM. Müller et Unger y sont très favorables. Par ailleurs, des motions ont été déposées au Grand Conseil en faveur du projet. Le frein se situe plutôt au niveau de la Ville de Genève. Quant à la commune de Plan-les-Ouates, les conseillers municipaux ont fait part de leur soutien sous réserve de préserver les associations locales.

Avant de passer la parole au prochain intervenant, **M. Seydoux** souligne l'importance des éléments présentés au sein du groupe de travail; arguments nécessaires à l'avancée du projet.

d) Centre d'Arts martiaux (Yamabushi) (voir présentation powerpoint)

M. Pfund indique que la pratique des Arts martiaux se développe de manière importante. Il cite l'exemple de la Post Tenebras Cup organisée en 1996 qui comptait 200 participants. L'effectif est passé à 2000 en 2006.

Le projet a pour objectif de développer une infrastructure dédiée à toutes les disciplines des arts martiaux et pouvant accueillir des compétitions. A moyen terme, les locaux pourraient être loués; à long terme, une billetterie devrait pouvoir être développée.

A l'heure actuelle, l'organisation de compétitions requiert une maintenance très contraignante. Par ailleurs, les infrastructures existantes ne permettent pas de recevoir les médias aisément. **M. Pfund** relève également que l'emplacement des zones où les sportifs sont pesés n'est pas adéquat.

Les arts martiaux sont pratiqués également par des personnes à mobilité réduite. Il s'agira d'équiper les locaux en conséquence.

M. Carletti demande si un ring est envisagé dans le projet. **M. Pfund** répond qu'il convient d'ajouter cet élément car la boxe était représentée lors de la Post Tenebras Cup. La partie centrale du tatami peut, en effet, être utilisée comme ring.

M. Pfund relève que les infrastructures destinées aux arts martiaux compatibles avec celles de la lutte, mis à part le tatami, pour des raisons de texture.

Mme Edder demande s'il est possible de déplacer les tatamis. **M. Pfund** lui répond que les tatamis du judo sont flottants mais posent des problèmes de manutention.

M. Helgen rappelle à **M. Isler** qu'un projet destiné aux arts martiaux était en cours de discussion. **M. Isler** lui répond que ce dernier a été abandonné au profit du centre sportif de la Queue d'Arve

M. Seydoux demande si le projet d'une salle dédiée pourrait s'intégrer à l'espace multi activités présenté précédemment. **M. Portier** lui répond par la positive, mais il s'agira de trouver des synergies.

M. Seydoux demande quelles sont les dimensions nécessaires pour la pratique du taiji. **Mme Edder** donne la réponse de 160 m². **M. Pfund** indique que l'idée est d'installer des rideaux au plafond permettant de créer différentes zones en vue de l'entraînement de toutes les disciplines.

Mme Edder demande s'il est possible d'installer des miroirs. **M. Pfund** répond par la positive mais ajoute que ceci ne représente pas une priorité. Les miroirs sont, cependant, importants dans les salles d'entraînements afin que les sportifs puissent se corriger.

M. Isler relève l'importance de l'espace considéré dans le projet, à savoir 1700 m². Il est d'avis que la salle devrait être polyvalente. **M. Pfund** explique qu'il existe une demande importante à Genève s'agissant de la pratique des arts martiaux. Il cite l'exemple de l'association genevoise de karaté qui s'apprête à relancer la Coupe de Genève et qui organise le championnat genevois. **M. Portier** envisage la possibilité d'utiliser la salle multi usage pour accueillir les compétitions.

e) Site Internet

Mme Di Girolamo présente le site internet consacré au groupe de travail des Cherpines. Ce dernier est dès à présent accessible à l'adresse :

www.plan-les-ouates.ch/cherpines

5. Discussion et échange

Effectués lors de la séance.

6. Divers

a) Thématiques

M. Seydoux relève que différents thèmes se sont dégagés au fil des séances. La question du financement doit être traitée en vue de trouver des pistes de réflexions avec les différents acteurs potentiels. Il s'agira également de préciser les besoins en matière de surface.

Le projet se décompose en quatre secteurs:

- bâtiment accueillant la piste d'athlétisme et le centre des 4 raquettes
- MPA (zone multi activités)
- logements
- bande d'articulation avec la commune de Confignon

Actuellement la phase "projet" arrive à son terme. Il s'agit de débiter la phase "étude" des programmes.

Les présentations se poursuivent durant l'été.

b) Vitamparc

M. Seydoux invite les personnes intéressées à visiter le nouveau centre Vitamparc à Neydens le 21 juillet prochain à se manifester. Les places disponibles sont au nombre de cinq.

M. Seydoux remercie vivement toute l'assemblée et invite les participants à se rendre au cocktail dînatoire.

La séance prévue le 29 juillet prochain est annulée.

La prochaine séance se tiendra le

**26 août 2009 à 17h30
Salle du Conseil municipal
Mairie de Plan-les-Ouates**

La séance est levée à 19h45.